

**Re: différentiel de type A ou équivalent**

Message par [goliath60](#) » mer. 24 nov. 2021 20:03

c'est exactement là

les normes que je donne dans le 1er post parlent des bornes de recharges

avec comme précision: DDR de type B ou équivalent.

mais quel type de différentiel équivalait à un type B?

bonjour,

il s'agit d'interrupteur différentiel type B-EV (véhicule électriques)

« 722.2.4.2 Protection complémentaire contre les CONTACTS DIRECTS

Les POINTS DE CONNEXION (a.c.) dédiés aux VEHICULES ELECTRIQUES et utilisables simultanément doivent être protégés individuellement par un DISPOSITIF A COURANT DIFFERENTIEL-RESIDUEL (DDR) au plus égal à 30 mA.

Le DDR doit être :

en MONOPHASE, au moins du type A ou F ;

en polyphasé, de type B ou équivalent.

Pour les POINTS DE CONNEXION mixtes a.c. - d.c., la protection complémentaire par un DISPOSITIF A COURANT DIFFERENTIEL-RESIDUEL (DDR) au plus égal à 30 mA doit être installée sur le circuit a.c «

voir les produits ci-après

interrupteur différentiel type B-EV 400V

[A9Z51440 - Acti9 iLD - interrupteur différentiel - 4P - 40A - 30mA - type B - EV - 400V](#)

[A9Z51463 - Acti9 iLD - interrupteur différentiel - 4P - 63A - 30mA - type B - EV - 400V](#)

page catalogue

[interrupteur différentiel type B-EV page A55 \(page 80\) schneider](#)

pour infos le catalogue EVlink\_recharge véhicule électrique\_guide 2021\_ Schneider Electric

[EVlink\\_recharge véhicule électrique\\_guide 2021\\_Schneider Electric](#)